

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Stratégie Obligations Durables (FR0007438429)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 24 mars 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Obligations et titres de créance libellés en euro.

Indicateur de référence : Aucun.

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion consiste à obtenir un portefeuille essentiellement (min. 90% de l'encours sous gestion) investis en obligations vertes et sociales, émises par des entités publiques, libellées en euros et de catégorie « Investment Grade ». L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice.

Politique d'investissement : La gestion de ce FCP est une gestion active et discrétionnaire. La stratégie d'investissement combine analyse financière via des choix en matière de duration du portefeuille et de positionnement sur la courbe des rendements obligataires et analyse extra-financière afin de constituer un portefeuille d'obligations « vertes »* et « sociales »***, de notation « Investment Grade » au moment de l'acquisition, émises par des entités publiques (souverains, agences, supranational) et libellées en euros. Par entités publiques, la gestion entend les Etats, les collectivités publiques, les entreprises publiques détenues à 100% par l'Etat directement ou indirectement, les entités supra nationales.

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou de la gestion de sa trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la directive européenne 2009/65/CE.

L'OPCVM peut intervenir sur des contrats à terme sur taux d'intérêt ou indice obligataire en vue d'exposer ou de couvrir le portefeuille.

Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.

Le portefeuille devra détenir un minimum de 75% de l'encours sous gestion en obligations « vertes ». Les obligations « vertes » et « sociales » devront représenter a minima 90% des encours sous gestion. Le fonds pourra détenir des obligations non vertes et non sociales à hauteur max de 10%. Le fonds pourra détenir des obligations de toute maturité et sa sensibilité devra être comprise entre 5 et 10. Les obligations « vertes » et « sociales » sélectionnées par la gestion devront répondre aux principes édictés par l'ICMA dans les référentiels « Green Bonds Principles » et « Social Bonds Principles »

pour ce qui concerne l'émission. L'émetteur, entité publique, est analysé sur 2 piliers : la performance et les controverses ESG. Les gérants pourront s'appuyer sur les données communiquées par des agences environnementales et sociétales (MSCI ESG) mais également sur sa propre analyse des prospectus d'émission.

L'OPC est labellisé par le Label ISR. Pour être éligible au label, l'OPC remplit un ensemble de critères répartis en six « piliers » : prise en compte des critères ESG, communication de ces critères auprès des investisseurs, adoption d'outils d'analyse extra-financière, adoption d'une politique de vote cohérente avec ces engagements en assemblées générales (dans le cas d'un investissement en actions), ou encore la publication d'indicateurs de suivi des performances ESG du portefeuille du fonds.

L'OPC est labellisé par le label Finansol. Ce label est attribué à des supports d'épargne ou d'investissement et/ou des instruments financiers qui respectent des critères de solidarité et de transparence. Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

** Une obligation verte est une obligation dont le produit de l'émission est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer, partiellement ou en totalité, des projets verts nouveaux et/ou en cours, qui respectent les quatre principes-clés des « Green Bond Principles ».*

*** Les obligations sociales sont des obligations dont le produit d'émission est dédié à des projets existants ou nouveaux ayant des effets sociaux positifs.*

Affectation du résultat : OPCVM de capitalisation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français.

Conditions de souscription et de rachat : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de

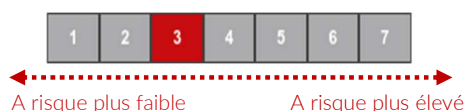
souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience des marchés obligataires. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 3 ans et accepter de supporter une perte totale du capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du portefeuille étant investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, la valeur de ces instruments peut baisser en cas de dégradation de la qualité des émetteurs. Elle peut devenir nulle en cas de défaut de l'émetteur du titre.

L'utilisation d'instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 150 €	7 480 €
	Rendement annuel moyen	-28,47 %	-9,23 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 080 €	7 780 €
	Rendement annuel moyen	-19,21 %	-8,02 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 150 €	10 660 €
	Rendement annuel moyen	1,50 %	2,14 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 530 €	12 610 €
	Rendement annuel moyen	15,32 %	8,05 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coût total	83,90 €	270,45 €
Incidence des coûts annuels*	0,84 % chaque année	0,86 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,99 % avant déduction des coûts et de 2,14 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,72 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	72,00 €
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11,90 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats		0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans et s'explique par une exposition majoritairement au marché obligations. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.